



Colza : conseils de saison

Le désherbage du colza est un point particulièrement sensible de l'itinéraire technique et la stratégie doit être en premier lieu axée sur le désherbage de prélevée compte tenu des possibilités limitées en post-levée.

Le désherbage avant levée peut cependant être insuffisant pour certaines adventices fréquemment rencontrées dans tous les secteurs. C'est notamment le cas sur crucifères (ravenelle, rapistre, sanve...), géraniums, gaillet, coquelicot et graminées. Les solutions chimiques de rattrapage existent pour certaines adventices (sanves, repousses de céréales...), pour d'autres telles que coquelicot, ravenelles et récemment composées..., le rattrapage en post-levée est beaucoup plus délicat voire impossible.

LE BINAGE

Une solution mécanique complémentaire au désherbage chimique, à faire dès le stade 4 feuilles du colza. Cette technique est efficace sur de nombreuses adventices, en particulier sur les crucifères ou les géraniums.

De plus, on dispose dans le Sud-Ouest, d'une fenêtre d'intervention assez large : 10 à 15 jours sont disponibles entre le 10 octobre et le 30 novembre et ce, 8 années / 10.

Pour une bonne efficacité du binage :

- Intervenir sur un sol sec et lorsque les adventices sont encore à un stade jeune.

- Intervenir à partir du stade 4 feuilles développées du colza : le stade de passage optimum de la bineuse pour combiner faisabilité et efficacité va de 4 feuilles à début montaison du colza.

Les performances du binage sont très variables, de 50 à 100 % sur dicotylédones. L'efficacité est comparable sur graminées mais les résultats sont plus aléatoires et, au-delà de 4-5 feuilles, leur destruction est plus difficile.

Si l'efficacité du binage en pourcentage de destruction est parfois jugée moyenne, c'est en raison du manque d'efficacité sur le rang. Sur l'inter-rang, il ne faut pas oublier que les adventices restantes sont affaiblies, ce qui handicape leur développement ultérieur et leur faculté à produire des semences.

RÉGULATEUR D'AUTOMNE

Evaluer le niveau de risque d'élongation automnale.

La question d'intervenir ou non avec un régulateur, si elle se pose, concerne majoritairement les semis de fin août qui atteignent aujourd'hui le stade 4-5 feuilles et qui de surcroît ont été réalisés avec des variétés à forte sensibilité à l'élongation automnale.

La majorité des variétés implantées ont sensibilité à l'élongation à l'automne faible ou moyenne et ne devraient donc pas présenter de risque d'élongation. Quelques situations semées fin août peuvent toutefois nécessiter une surveillance.

L'application d'un régulateur n'est justifiée que pour les parcelles qui ont à la fois :

- atteint **le stade 6 feuilles** (ou l'atteindront) **avant le 20 octobre** pour le Sud-Ouest, **avant le 25 octobre** pour le Sud-Est.

- Une **forte densité** (> 15 plantes / mètre linéaire ou > 50 plantes / m²).

- Une **quantité d'azote disponible élevée** (sols profonds, fort reliquats d'azote, ce qui est fréquent cette année, apport de matière organique).

- Des variétés de type sensible ou moyennement sensible à l'élongation.

A savoir :

- **6 feuilles : le bon stade pour décider.** L'application d'un régulateur ne se justifie qu'en cas de risque d'élongation et l'application doit être réalisée avant cette élongation.

- **Au-delà du stade 7-8 feuilles, le régulateur n'a plus d'efficacité sur l'élongation.**

- Liste des régulateurs et modalités sur www.cetiom.fr, rubrique colza, régulateurs.

Pour tous renseignements :

Chambre d'Agriculture du Gers - D. Métayer - Tél : 05.62.61.77.13
Cétiom - F. Duroueix coll. C. Vogrincic - B. Roux - Tél : 05.62.71.79.36